

2024 DAC 370 DDCT DASC0 Subventions (29 400 euros) pour 4 associations au titre de la politique de la ville dans le cadre du renouvellement des soutiens en faveur des associations bénéficiant d'une CPO (14^e et 20^e) et signature de deux avenants

Le Conseil
de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations 129 H Productions, La Comédie des anges, Le Fil de soie, Tamèrantong pour la réalisation de leurs actions dans le cadre de la Politique de la ville dans les quartiers populaires des 14^e et 20^e arrondissements ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 18 juillet 2022 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association 129 H Productions et approuvée par délibération 2022 DAC 571 DDCT DASC0 votée par le Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 25 juillet 2022 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Comédie des Anges et approuvée par délibération 2022 DAC 571 DDCT DASC0 votée par le Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 19 septembre 2022 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Fil de Soie et approuvée par délibération 2022 DAC 571 DDCT DASC0 votée par le Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 18 août 2022 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Tamèrantong! et approuvée par délibération 2022 DAC 571 DDCT DASC0 votée par le Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2^e commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Melody TONOLLI au nom de la 5^e commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant global de 4.700 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association **129 H Productions** (19172), 38-40 rue des Amandiers 75020 Paris, pour le projet Le Grand Slam des Amandiers (20^e) ; DAC 2024_11914/ DASC0 2024_10479/ DDCT-SPV 2024_00705
Numéro SIRET : 44326922000036

Article 2 : La dépense correspondante, soit 4.700 euros, sera imputée, comme suit, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2024 :

- 2.500 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles
- 1.200 euros sur le budget de la Direction des affaires scolaires
- 1.000 euros sur le budget de Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires

Article 3 : Une subvention d'un montant global de 5.700 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association **La Comédie des anges** (86601) 10, rue de la Mare 75020 Paris, pour le projet Quartiers en poésie (20^e) ; DAC 2024_11915/ DASC0 2024_10500/ DDCT - SPV 2024_01937

Numéro SIRET : 41052375700020

Article 4 : La dépense correspondante, soit 5.700 euros, sera imputée, comme suit, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2024 :

- 3.000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles
- 1.000 euros sur le budget de Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
- 1.700 euros sur le budget de la Direction des Affaires Scolaires

Article 5 : Madame la Maire est autorisée à signer l'avenant à convention joint en annexe.

Article 6 : Une subvention d'un montant global de 9.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association **Le Fil de soie** (15306), 55 rue des Grands Champs 75020 Paris, pour le projet Sensibilisation aux arts du cirque (14e et 20e) ; DAC-20e 2024_11917/ DAC-14e 2024_05744/ DDCT-SPV-14e 2024_01332

Numéro SIRET : 51169823500013

Article 7 : La dépense correspondante, soit 9.000 euros, sera imputée, comme suit, sur le budget de fonctionnement de la ville de Paris de 2024 :

- 6.500 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles
- 2.500 euros sur le budget de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires

Article 8 : Madame la Maire est autorisée à signer l'avenant à convention joint en annexe.

Article 9 : Une subvention d'un montant global de 10.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association **Tamèrantong!** (17945), 36, rue de Terre Neuve 75020 Paris, pour le projet Théâtre et citoyenneté (20e) ; DAC 2024_11916/ DDCT-SPV 2024_01217 / DASCO 2024_10501

Numéro SIRET : 38933648800041

Article 10 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée, comme suit, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2024 :

- 5.000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles
- 3.000 euros sur le budget de Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
- 2.000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Scolaires

Article 11 : La dépense totale globale correspondante, soit 29 400 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2024 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits et ainsi répartie :

- 17 000 euros sur le budget de la Direction des affaires culturelles,
- 7.500 euros sur le budget de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires,
- 4.900 euros sur le budget de la Direction des Affaires Scolaires.